

jeudi 21 janvier 2021

## Salaires, conditions de travail, plan d'urgence pour l'éducation

### 26 janvier, toutes et tous en grève et dans la rue !



L'épidémie de la covid19 a exacerbé le manque chronique de moyens dans l'Éducation Nationale, notamment en Maine et Loire.

Faute de moyens humains permettant de réduire les effectifs, dans nombre de lycées du département, les lycéen·nes ont cours à mi-temps et sont ainsi privé·es d'une partie de l'instruction à laquelle ielles ont droit. Dans les collèges, les conditions sanitaires et pédagogiques ne sont pas garanties avec des classes à 30 et parfois plus. Dans le primaire, le manque d'enseignant·es, titulaires ou remplaçant·es, met les écoles en grande difficulté.

**Le constat est le même dans tous les services administratifs, infirmiers, d'assistance sociale, de la médecine de prévention etc., les postes manquent, les besoins sont immenses!**

Les mobilisations du mois de Novembre ont fait reculer le ministre, obligé de concéder quelques moyens : 40 contractuel·les dans le premier degré et 63 ETP d'AED dans le second degré. Des recrutements provisoires, pour 3 mois !

Le ministre se moque des personnels avec son « Grenelle » et ses promesses de « revalorisation » :

- Une prime informatique ridicule de 150 € par an, soit 12,5 € par mois, qui exclut les professeur·es documentalistes, les CPE, les AED et les AESH ;
- Une faible prime d'attractivité, allant de 100 € par mois au 2e échelon à 35 € au 7e échelon, puis plus rien, excluant ainsi deux tiers des personnels. On mesure la dévalorisation des enseignant·es en comparant 2 chiffres : en 1981, un·e lauréat·e en début de carrière percevait 2 SMIC avec la licence. En 2020 ielle ne touche plus que 1,2 SMIC à bac+5 ;
- Et seulement 1 % d'augmentation du taux de promotion à la hors classe.

Loin de répondre aux demandes de revalorisation des personnels, le ministre utilise la covid et le « Grenelle » pour attaquer les statuts à travers des dizaines de groupes de travail :

- Formations en constellation dans le 1er degré, et sur les congés scolaires dans le second ;
- Projet de loi Rilhac sur la direction d'école ;
- Enfin, la prime informatique sera-t-elle prétexte à imposer le télétravail ?

**C'est pourquoi, l'intersyndicale 49 appelle les personnels du Maine et Loire, professeur·es, AED, AESH à se réunir en AG, HIS, RIS, pour rédiger des motions et la liste de leurs revendications afin de préparer la grève du 26 janvier et ses suites.**

Comme l'intersyndicale nationale, elle les appelle à la grève massive **Mardi 26 janvier** pour exiger les créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice (183e pour tous !) couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.

**TOUSTES ENSEMBLE le Mardi 26 Janvier 10 h 30 place Imbach à Angers jusqu'à la direction académique place Lafayette**

## Dans quel état sommes-nous ?

### Stage conditions de travail : lundi 15 et mardi 16 mars 2021



Dans le contexte de la situation sanitaire, la dégradation de nos conditions de travail s'est accélérée: protocole sanitaire, télétravail, double tâche distanciel-présentiel, mails...

Pour agir et lutter contre la dégradation de nos conditions de travail et faire valoir nos droits, il existe des moyens concrets.

Ce stage sera l'occasion de comprendre l'origine et les mécanismes de la dégradation des conditions de travail, de découvrir et de s'emparer des outils pour défendre et améliorer individuellement et collectivement nos conditions de travail.

***Ce stage est ouvert à tous les personnels, syndiqué·es ou non, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. La participation à un stage de formation syndicale sur temps de travail est un droit qu'il faut faire vivre.***

**Vous pouvez dès à présent nous contacter à : [contact@sudeducation49.org](mailto:contact@sudeducation49.org) pour vous inscrire. En retour, nous vous enverrons un modèle de lettre pour que vous puissiez prévenir votre hiérarchie avant le 14 février.**

## Le-la chef·fe n'est pas là pour comprendre mais contraindre

### Autoritarisme renforcé



Pour limiter la contestation, le plus simple est de l'empêcher de s'exprimer. JM Blanquer l'a bien compris et persiste sur cette ligne. Il profite des vacances pour faire passer deux décrets qui renforcent le pouvoir des chef·fes d'établissement.

La tenue d'une commission permanente premier, lieu de discussion avant un conseil d'administration, c'est le-la chef·fe qui en décidera seul·e. L'ordre du jour du conseil d'administration, c'est le-la chef·fe qui le décidera seul·e. Il faut s'opposer à cet autoritarisme renforcé.

Supprimer les outils de dialogue, d'échanges, de confrontation pour imposer la soumission à une autorité renforcée, c'est l'objectif à peine caché des décrets n° 2020-1632 et n° 2020-1633 du 21 décembre 2020

La vision de Jean-Michel Blanquer est claire : les chef·fes ne sont pas là pour nous comprendre, mais pour nous contraindre.

C'est une atteinte directe de la démocratie dans les établissements.

En octobre, le projet avait déjà fait l'unanimité contre des syndicats. Sud éducation 49 s'oppose très clairement à ces modifications du code de l'éducation.

**Dura lex, sed lex**

## **Quand la rectrice s'en Melle**

**PAS TOUCHE** Sud éducation l'avait affiché « Pas touche aux 4 de Melle »  
**AUX CAMARADES** La rectrice de Poitiers très copine avec notre bien aimé Jean-Michel Blanquer n'a pas bien écouté SUD éducation et toute les contestations et mobilisations autour des « 4 de Melle » notamment concernant les décisions qu'elle a prise à la suite des conseils de disciplines des enseignant-es grévistes.



Pour avoir participé aux grèves concernant les E3C, notre collègue d'anglais S. Contini en mars 2020 est suspendue pour 4 mois, décision renouvelée en juillet. A la suite de son conseil de discipline, le 4 novembre la rectrice la sanctionne d'une mutation d'office, sanction qui dépasse celle donnée pour avis par le conseil de discipline. Elle est nommée à Bressuire, à 90 km de chez elle.

But nobody is supposed to ignore the law ...

Le 22 décembre 2020 le tribunal administratif qui avait été saisi juge la sanction "disproportionnée", tu m'étonnes... Les injonctions changent de camp, la rectrice a un mois pour réintégrer notre collègue dans son lycée de Melle.

Un recours hiérarchique a été envoyé directement à Jean-Michel Blanquer concernant les 3 autres sanctions.

La lutte et le collectif reste une arme à opposer au mépris des personnels et des lois.



Pour nous contacter

par mail [contact@sudeducation49.org](mailto:contact@sudeducation49.org)

par téléphone 02-41-43-19-07 (le jeudi)

Pour (ré)adhérer, c'est par là :

<https://sudeducation49.org/spip.php?article8>